



Commune de
Puidoux

PROCEDE DE RECLAME DEMANDE D'AUTORISATION

BENEFICIAIRE/REQUERANT

Raison sociale :
Titre :
Nom et prénom :
Adresse :
NPA + Localité :
Téléphone/courriel :
Commerce :

PROPRIETAIRE (bâtiment ou fonds)

Titre :
Nom et prénom :
Adresse :
NPA + Localité :
Téléphone/courriel :

TYPE DE PROCEDE DE RECLAME

☐ Enseigne ☐ Compte propre ☐ Compte de tiers
☐ Garage & station-service ☐ Panneau de chantier ou de vente
☐ Drapeau et banderole ☐ Autres

GROUPEMENT

☐ Isolé ☐ Procédés collectifs
☐ Groupement (art. 8, al. 5) ☐ Plan d'ensemble (art. 4)

SITUATION

☐ Sur le bâtiment ☐ Sur le fonds ☐ Sur le fonds de tiers

LOCALISATION

Rue et n° :
N° de parcelle :
N° ECA :
Coord. géographiques :
Largeur moyenne de la chaussée au droit
du procédé :

PROCEDE DE RECLAME DEMANDE D'AUTORISATION

Point A (si applicable) POSE SUR LE BÂTIMENT

- ☐ Pose en façade ou sur le toit (dans le gabarit)
Hauteur (point bas du
procédé) :
Hauteur façade :
Longueur façade :
Surface façade :
- ☐ Pose sur le toit (hors gabarit)
Hauteur (point bas du
procédé) :
Hauteur façade :
Longueur façade :
Surface façade :

Hauteur du faîte :
Point saillant du procédé :
- ☐ Pose en potence
Hauteur au-dessus de la
chaussée jusqu'à 5 mètres :
Hauteur du procédé :
Saillant du mur nu
jusqu'à 5 mètres :

Cette partie est à retourner à la Commune uniquement si le procédé est concerné par celle-ci

PROCEDE DE RECLAME DEMANDE D'AUTORISATION

Point B (si applicable)

POSE SUR LE FONDS

(art. 5)

- ☐ **Propre fonds**
- Façade voisine déterminante :
- Hauteur de la façade :
- Longueur de la façade :
- Surface de la façade :
-
- Surface du procédé :
- Surface maximum autorisée :
- Surface des procédés déjà
posés sur la façade :
- Nombre :
- Surface totale des procédés
de réclame sur la façade :
- y compris celui de la présente
demande :*
- en % de la façade : %
-
- ☐ **Fonds de tiers (seulement pour enseigne)**
- Surface du procédé :
- Surface max. autorisée (3m²) :
- Surface des procédés déjà
posés sur la façade :
- Nombre :
- Surface totale des procédés
de réclame sur la façade :
- y compris celui de la présente
demande :*
- en % de la façade : %

Cette partie est à retourner à la Commune uniquement si le procédé est concerné par celle-ci

**PROCEDE DE RECLAME
DEMANDE D'AUTORISATION**

Point C (si applicable)
GARAGES, STATIONS-SERVICES
(règlement art. 15 et 16)

Surface du procédé sur mât

ou totem :

Surface des procédés

déjà posés :

Nombre de procédés

déjà posés :

Cette partie est à retourner à la Commune uniquement si le procédé est concerné par celle-ci

**PROCEDE DE RECLAME
DEMANDE D'AUTORISATION**

**Point D (si applicable)
PANNEAUX DE CHANTIERS (vente)**

Surface :
Coût de la construction :
OU Surface de la parcelle :
Date d'installation :
Date probable d'enlèvement :
Localisation précise :

Cette partie est à retourner à la Commune uniquement si le procédé est concerné par celle-ci

**PROCEDE DE RECLAME
DEMANDE D'AUTORISATION**

Point E (si applicable)
DRAPEAUX, ORIFLAMMES, BANDEROLES
(règlement art. 22ss)

- ☐ Sur mât ou tendu au-dessus du sol
Nombre :
Surface :
Surface du fonds :
- ☐ Pose en façade ou sur le toit (dans le gabarit)
Hauteur (point bas du
procédé) :
Hauteur façade :
Longueur façade :
Surface façade :

Cette partie est à retourner à la Commune uniquement si le procédé est concerné par celle-ci



Commune de
Puidoux

PROCEDE DE RECLAME DEMANDE D'AUTORISATION

VEUILLEZ JOINDRE A VOTRE DEMANDE :

1. Un dessin coté, exécuté à une échelle suffisante à l'intelligence du projet, indiquant pour chaque façade les dimensions, la surface de chacun des procédés de réclame, ramenée à celle d'un polygone circonscrit de forme simple, qui sera tracé sur le dessin, avec le détail du calcul de la surface du procédé, exprimée en mètre carrés ou en fractions de mètre carré.

La justification du respect des dimensions maximales autorisées par procédé et en proportion de la façade, les couleurs et la saillie dès le nu du mur seront également portées sur le dessin.

2. Un plan ou une photographie (format 9x13cm au minimum) présentant tout ou partie de l'immeuble ou de l'ouvrage sur lequel le procédé de réclame figure en surcharge.
3. Un extrait du plan cadastral (ou une photocopie).

Date :

Signature du requérant :

Signature du propriétaire :
(ou de sa/son/ses représentant/e/s)

PARTIE RESERVEE A LA MUNICIPALITE

☐ **Approuvé** par la Municipalité dans sa séance du :

☐ **Refusé** par la Municipalité dans sa séance du :

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

J.-F. Rolaz

L. Waeber

PROCEDE DE RECLAME DEMANDE D'AUTORISATION

ANNEXES

REGLEMENT D'APPLICATION DU 31 JANVIER 1990 (Etat le 1er mai 2020)

Art. 33 – Emolument

1. Pour chaque autorisation délivrée dans le cadre de leurs compétences, le département ou la municipalité perçoivent un émolument unique de Fr. 50.- par m² de surface, mais au minimum de Fr. 100.- et au maximum de Fr. 800.- pour les procédés permanents.
2. Les procédés temporaires font l'objet d'un émolument de Fr. 20.- par m² pour les 6 premiers mois. Au-delà de 6 mois, les procédés de réclame sont considérés comme permanents et une nouvelle demande doit être adressée à l'autorité compétente.

DETERMINATION DE LA SURFACE MAXIMALE				
Hauteur de pose	MAXIMUM DE BASE (Façade =< 10 mètres de longueur)			Coefficient d'augmentation Façade > 10 mètres
	Localité et rue < 10 mètres	Zone ind. & comm. > 10 mètres	Hors localité	
< 5 mètres	2.00 m ²	2.50 m ²	2.00 m ²	0.15
5 – 10 mètres	3.00 m ²	4.00 m ²	3.50 m ²	0.27
10 – 20 mètres	5.00 m ²	6.50 m ²	5.00 m ²	0.40
> 20 mètres	6.00 m ²	8.00 m ²	6.00 m ²	0.50

PROPORTION MAXIMALE DE LA FAÇADE OCCUPEE PAR DES PROCEDES DE RECLAME				
Hauteur de pose	MAXIMUM DE BASE (Façade =< 10 mètres de longueur)			
	Localité et rue < 10 mètres	Zone ind. & comm. > 10 mètres	Hors localité	
< 5 mètres	15%	15%	12%	
5 – 10 mètres	12%	15%	10%	
10 – 20 mètres	10%	10%	6%	
> 20 mètres	6%	6%	6%	

REFERENCES

- Loi sur les procédés de réclame (LPR) du 06 décembre 1988 (Etat le 15 juillet 2024).
- Règlement d'application de la loi du 06 décembre 1988 sur les procédés de réclame (RLPR) du 31 janvier 1990 (Etat le 1er mai 2020).